



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	22	02	07

Séance du 29 septembre 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 22 septembre 2025.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO – IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - BECKENDORF – PIESTA - KERMAOUI.
MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR – ESTRADA – ANANICZ.

PROCURATIONS : MM. PODBOROCZYNSKI et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à Mme ADAMY et M. KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme MANGIONE - M. MILIOTO.

ABSENTS : Mmes CHEBLI et YILDIRIM - M. ELHADI.

**08 - Attribution du marché désamiantage et démolition des locaux
espace Binet-Freinet**

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs :

Dans le cadre du désamiantage et de la démolition des locaux de l'espace Binet-Freinet un appel d'offres a été lancé, ouvert du 21 mai au 27 juin 2025.

10 offres ont été réceptionnées pour le lot 1 : désamiantage,
9 offres pour le lot 2 : démolition.

La commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 26 août dernier pour procéder à l'attribution des différents marchés a décidé d'octroyer les 2 lots à la société la mieux-disante, en l'occurrence l'entreprise BRABANT.

Le montant total du marché, soit les 2 lots, s'élève à 163 315,00 € HT, 195 978,00 € TTC, qui se décompose comme suit :

- lot 1 : 85 780, € HT, soit 102 936, € TTC.
- Lot 2 : 77 535, € HT soit 93 042, € TTC.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- * décide d'entériner la proposition d'octroi de ce marché comprenant 2 lots à la société BRABANT pour un montant total de 163 315,00 € HT soit 195 978,00 € TTC.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »